

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI U RETALE DI A FIBRA
PER L'EPLA IN U QUATRU DI U PRUGRAMMA CORSU
FEDER-FSE 2021-2027**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT DES EPLA AU TITRE DU PROGRAMME CORSE
FEDER-FSE 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement concernant le renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse, au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027.

Conformément aux orientations politiques portées par le Conseil exécutif de Corse dans ce domaine, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022, compte en effet deux objectifs spécifiques dédiés à la transformation numérique de la Corse.

L'objectif RSO 1.2 intitulé « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses. L'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 21/155 CP de la Commission Permanente du 28 juillet 2021 approuvant le renouvellement du réseau territorial haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges).

Contexte du présent rapport

Le réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche consiste à la mise en œuvre de services d'interconnexion réseaux des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) de Corse afin de répondre aux besoins d'échanges numériques de la communauté éducative insulaire.

Le périmètre géographique de ce marché concerne l'ensemble du territoire insulaire. Il est constitué de près de 50 sites comprenant :

- 45 EPLE et leurs dépendances ;
- 2 sites de la Collectivité de Corse situés à Ajaccio ;
- Le site du Rectorat de Corse situé à Ajaccio ;
- Le site de Université de Corse situé à Corti (Nœud de raccordement au Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche (RENATER)).

Le renouvellement, l'évolution et la modernisation de ce réseau territorial très haut débit permet :

- Aux EPLE d'être interconnectés et d'avoir accès au réseau RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) ainsi qu'au réseau Internet ;
- De réaliser une économie d'échelle en termes de coûts de raccordements ;
- D'harmoniser les raccordements haut débit des établissements et l'exploitation technique de ces réseaux ;
- De rendre cette architecture plus résiliente et de la sécuriser ;
- D'améliorer l'exploitation de l'Espace Numérique de Travail LEIA.

La demande de financement concerne la fourniture et la mise en œuvre des raccordements et des services de bande passante associés, ainsi que l'intégration d'évolutions permettant le renforcement de la qualité du réseau, l'amélioration des niveaux de services offerts, et la sécurisation des échanges sur la période 2022-2026.

Le marché pour le renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse (accord-cadre à Bons de Commande) a été conclu avec l'entreprise Corsica Networks, et a été notifié en avril 2022. Il a démarré avec l'émission du premier bon de commande en mai 2022. Sa durée est de 48 mois.

Plan de financement et prévisionnel des dépenses annuelles

Le périmètre financier du projet « renouvellement, évolution et modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse » est évalué à 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC et couvre une période allant de mai 2022 à septembre 2026.

Le plan prévisionnel des dépenses envisagées par année sur cette période est le suivant :

	Réalisé			Prévisionnel	
Année	2022	2023	2024	2025	2026
En euros HT	157 385 €	289 300 €	322 859,5 €	950 000 €	780 455,5 €
En euros TTC	188 862 €	347 160 €	387 431,4 €	1 140 000 €	936 546,6 €

Plan de financement prévisionnel proposé sur la période 2022-2026		
Coût total	Répartition	
2 500 000 € HT	Taux de 60 % de subvention au titre du FEDER 21-27, soit	40 % d'autofinancement, soit 1 000 000 € HT

	1 500 000 € HT	
--	-----------------------	--

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'adopter le plan de financement de l'opération réseau très haut débit des EPLE.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, pour un montant total du projet de 2 500 000 € HT, et un montant de cofinancement de 1 500 000 € HT (60 %), relatif au renouvellement, l'évolution et la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse sur la période 2022-2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.